

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

### SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011 .....	8
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011.....	9
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011 ....	10
<i>Madame le Maire</i> .....	11
<i>Marc THEBAULT</i> .....	11
<i>Madame le Maire</i> .....	11
RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	12
<i>Madame le Maire</i> .....	17
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN DE PRINCIPE A LA JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE ORGANISE PAR L'ASSOCIATION ATD QUART MONDE.....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	19
<i>Marc THEBAULT</i> .....	19
<i>Madame le Maire</i> .....	19
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	19
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIORT CONTRE LE TRANSFERT DU SIEGE DU CREDIT AGRICOLE..	21
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<i>Marc THEBAULT</i> .....	22
<i>Alain BAUDIN</i> .....	23
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	23
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	24
<i>Madame le Maire</i> .....	25
VENUE DE MONSIEUR PEREIRA-LEAL - MEDAILLE HANDISPORT AUX JEUX OLYMPIQUES 2012 .....	27
<i>Madame le Maire</i> .....	27
<i>Pascal PEREIRA-LEAL</i> .....	27
<i>Madame le Maire</i> .....	27
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE.....	28
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	29
ZAC POLE SPORTS - GARANTIE D'EMPRUNT DE 3 000 000 EUROS SUR 3 ANS, POUR LE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS A EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT .....	30
<i>Madame le Maire</i> .....	32
MARCHE DE FOURNITURE D'EMULSIONS DE BITUME - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE...	33
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	34
AMENAGEMENT DE VOIRIES ET RESEAUX LIAISON RUE DE L'AERODROME / CHEMIN DE LA MOIE ET LIAISON DES RUES RENAN / DIDEROT - MARCHES N°08251A001 (LOT 1) ET 08251A002 (LOT 5) - PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	35
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	36
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	36
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	36
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONQUETE DES ESPACES PUBLICS CENTRAUX - AVENANT N°3 - TRANSFERT DU MARCHE .....	37
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	38
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU DONJON ET SON ENVIRONNEMENT - LOT 1 - TERRASSEMENT GENERAUX VRD - AVENANT N°1 .....	39
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	40
AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MIRANDELLE, DE L'ALLEE POLITKOVSKAÏA, DE L'IMPASSE DE CHEY ET DE LA RUE DE LA CROIX DES PELERINS - ATTRIBUTION DES MARCHES .....	41
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	42





PARC DES EXPOSITIONS - DEMANDE DE GRATUITE POUR LA LOCATION DE MATERIEL AU PROFIT DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT 79.....	114
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE LA SOIREE CONFERENCE DEBAT ORGANISEE LE 25 OCTOBRE 2012 PORTANT SUR LE SPORT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A NIORT .....	115
<i>Madame le Maire</i> .....	116
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE .....	117
<i>Nicolle GRAVAT</i> .....	118
<i>Madame le Maire</i> .....	118
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES .....	119
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	120
<i>Madame le Maire</i> .....	120
SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'MADE IN MOI MEME' AU TITRE DE LA PARTIE CULTURELLE DE LA MANIFESTATION ROCK THE CABAS .....	121
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	122
SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES .....	123
ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE.....	124
<i>Madame le Maire</i> .....	126
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION.....	127
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	128
RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR CONTRACTUEL A LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION .....	129
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	130
CREATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES A LA PATINOIRE .....	131
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	132
PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES SERVIES AU C.C.A.S. PAR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE NIORT - CONVENTION .....	133
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	134
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT .....	135
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	136
CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CCAS DE NIORT .....	137
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	138
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE PREVOYANCE : CHOIX DU PRESTATAIRE.....	139
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	142
MISE EN REFORME DE MATERIELS INFORMATIQUES .....	143
<i>Jean-Louis SIMON</i> .....	145
<i>Madame le Maire</i> .....	145
DECISION MODIFICATIVE N°2.....	146
<i>Pilar BAUDIN</i> .....	147
FOIREXPO 2013 - TARIFS .....	148
<i>Pilar BAUDIN</i> .....	149
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	149
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A HABITAT SUD DEUX-SEVRES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UN MONTANT DE 1 054 000€ POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS RUE CHIRON COURTINET A NIORT - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D20110522 DU 28/11/2011150	
<i>Pilar BAUDIN</i> .....	153
OPAH RU - GARANTIE D'EMPRUNT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU CHARENTES.....	154

**Frank MICHEL**..... 156

**ACCORD CADRE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN, DE MATERIEL DE NETTOYAGE ET PRODUITS ANNEXES ET D'ARTICLES DE BROSSERIE EXTERIEURE VOIRIE - LOTS 1 ET 2 - APPROBATION DES AVENANTS** ..... 157

**Frank MICHEL**..... 158

**GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURE DE CARBURANT EN VRAC – APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE**..... 159

**Frank MICHEL**..... 160  
**Madame le Maire** ..... 160  
**Jacques TAPIN** ..... 160  
**Madame le Maire** ..... 160  
**Jacques TAPIN** ..... 160  
**Madame le Maire** ..... 160  
**Jacques TAPIN** ..... 161  
**Madame le Maire** ..... 161  
**Jacques TAPIN** ..... 161  
**Madame le Maire** ..... 161

PROCES-VERBAUX

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 octobre 2012**

**Président :****MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Madame Chantal BARRE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance** : Annie COUTUREAU**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Procès-verbal n° Pv-2012-3

**Direction du Secrétariat Général**

**Approbation du procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal du 7 novembre 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Procès-verbal n° Pv-2012-4

**Direction du Secrétariat Général**

**Approbation du procès verbal de la séance du  
Conseil municipal du 28 novembre 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Procès-verbal n° Pv-2012-5

**Direction du Secrétariat Général**

**Approbation du procès verbal de la séance du  
Conseil municipal du 16 décembre 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL



















































































































































































































































































[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-501

**Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications**  
**au C.C.A.S. par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort - Convention**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'exercer ses missions, la Ville de Niort lui apporte à titre gracieux son concours dans divers domaines, comme notamment pour l'ensemble des activités relatives aux systèmes d'information et de télécommunications du C.C.A.S (marchés, acquisitions, cessions, ...) où elle assure une assistance générale et les conseille dans toute la gestion de son parc informatique.

Afin de pouvoir optimiser les marchés passés en matière d'informatique et d'impression, il est opportun de regrouper toute la gestion des acquisitions et maintenances au sein de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort.

Dans un souci de transparence et une parfaite lisibilité, une convention a été élaborée entre la Ville de Niort et le C.C.A.S.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le C.C.A.S. ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

Nous décidons de signer une convention entre le CCAS et la Ville pour que toutes les prestations informatiques du CCAS soient désormais gérées par la Ville. Il s'agit de la mutualisation d'une démarche.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-502

**Direction Ressources Humaines****Convention de mise à disposition partielle du Directeur des systèmes d'information et de télécommunication auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération de Niort est amenée à moderniser des outils informatiques existants dans les années à venir et à développer son système d'informations pour répondre à l'ensemble de ses missions. Dans ce cadre et compte tenu des nombreuses coopérations techniques et administratives qui existent entre leurs services respectifs, il est prévu que la Ville de Niort et la CAN puissent trouver des solutions pour faciliter la convergence de leurs systèmes d'information et à terme apporter une offre de services globale et cohérente aux usagers et aux acteurs du territoire.

Suite au départ de la directrice du service informatique de la CAN et conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008, il semble opportun d'envisager la mise à disposition partielle du Directeur du service informatique de la Ville de Niort auprès de la CAN à raison de 25% de son temps de travail. Ce dernier interviendrait en tant que conseiller et expert technique sur la définition de la stratégie informatique de la CAN et la mise en synergie des projets communs de la Ville de Niort et de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- approuver la convention de mise à disposition du Directeur des systèmes d'information et de télécommunication auprès de la CAN à raison de 25% de son temps de travail ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

C'est une vraie démarche de mutualisation qui rapprochera encore un peu plus nos deux entités.

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-503

**Direction Ressources Humaines**

**Convention de partenariat en matière de gestion  
des ressources humaines entre la Ville de Niort et  
le CCAS de Niort**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La complexité croissante de la gestion des ressources humaines et les contraintes financières de plus en plus fortes sont à l'origine d'une réflexion qui a été conduite depuis un an sur des pistes d'amélioration de la coopération entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville et le service Gestion et Développement des Ressources Humaines du CCAS.

Au terme de cette étude, il est apparu que la mutualisation, qui est déjà mise en œuvre dans les domaines informatique et des bâtiments, est la solution qui doit permettre de faire face aux enjeux de la gestion des ressources humaines et de mettre en œuvre, dans les deux administrations et dans des conditions similaires, l'ensemble des activités courantes de gestion des ressources humaines tout en tenant compte des spécificités propres à chaque collectivité.

C'est ainsi qu'un travail commun a été conduit et a recueilli l'avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire Ville – CCAS le 9 mai 2012.

La démarche se traduit par un redéploiement des postes selon les besoins identifiés à effectifs constants.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et formaliser dans une convention la nature des liens entre le CCAS et la ville.

Cette convention a pour but :

- de définir explicitement le contenu des activités mutualisées et non mutualisées
- de se doter de règles permettant d'assurer la transparence des coûts et une répartition équitable des charges entre la Ville et le CCAS sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention sera présentée au Conseil municipal de décembre 2012 pour l'année 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat en matière de gestion des ressources humaines entre la Ville de Niort et le CCAS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

Au dernier Conseil municipal, nous avons passé la même délibération concernant la Directrice et là nous avons fait un travail détaillé pour l'ensemble des personnes qui travailleront à la fois pour la Ville et le CCAS, puisque vous savez que nous avons mutualisé les ressources humaines.

Cette convention va jusqu'au 31 décembre, nous en ferons ensuite une autre à compter du 1<sup>er</sup> janvier et qui sera avec tacite reconduction et possibilité d'évolution permanente.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-504

**Direction Ressources Humaines**

**Protection sociale complémentaire - risque  
prévoyance : choix du prestataire**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a introduit dans la loi 83-634 susvisée dans son article 22 bis des dispositions visant à ce que les personnes publiques puissent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Cet article exige également que la participation des personnes publiques soit réservée aux contrats ou aux règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 venu préciser les modalités de cette participation et arrêtés subséquents du 8 novembre 2011 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 20 juin 2012 ;

Vu la délibération D20120275 du 25 juin 2012

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 octobre 2012 ;

Par délibération en date du 25 juin 2012, il a été proposé au Conseil municipal, conformément à l'article 2 – 2° et 19 du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 susmentionné, de contribuer au financement des cotisations des personnels au titre du risque « prévoyance – maintien de revenu », par le biais d'une convention de participation pour une durée de 6 ans.

Pour ce faire, un avis d'appel public à concurrence commun à la Ville de Niort, au CCAS, à la CAN et au SEV a été lancé, par la Ville de Niort.

Il est rappelé que les employeurs ont eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (ALCEGA Conseil).

A l'issue de cette consultation, quatre offres ont été réceptionnées (ouverture des plis le 4 septembre).  
Ont présenté une offre les candidats suivants :





[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

Je crois qu'on pourrait passer des heures sur ce dossier, mais il faudrait parler du passé puisque nous sommes arrivés au bout de la démarche dont nous avons régulièrement parlé ici, et qu'au bout de cette démarche nous retenons une garantie pour nos agents en terme de prévoyance complémentaire. Nous prenons le même type de garantie que celle dont nos agents disposaient jusqu'alors, et c'est la SMACL Santé qui a obtenu le concours que nous avons réalisé.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-505

**Direction des Systèmes d'Information et de Mise en réforme de matériels informatiques**  
**Télécommunications**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques répertoriés dans l'annexe jointe (micros, écrans, imprimantes, etc.) sont devenus inutilisables et ont été retirés des services. Etant totalement hors d'usage, ils ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hormis pour le recyclage.

Les écrans, qui contiennent des éléments toxiques (des terres rares pour le revêtement de l'écran), devront donc être détruits par l'entreprise ayant les matériels nécessaires à ce type de manipulation. Bien que la récupération de l'électronique soit gratuite, la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'entreprise d'amortir le coût des matériels réglementaires nécessaires.

Ces matériels sont repris par la société TRIADE ELECTRONIQUE – boulevard de la Chanterie – Parc d'activités – Angers Est-Pôle 49 – 49480 SAINT SYLVAIN D'ANJOU, où les composants électroniques sont recyclés.

Le tarif facturé pour la reprise de ces matériels est le suivant :

Traitement (imprimantes, fax, etc.)	150,00 € HT la tonne
Mise à disposition de contenant	3,00 € HT par mois
Collecte et transport par enlèvement	150,00 € HT par rotation du véhicule

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise en réforme des matériels listés en annexe ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par la société Triade Electronique.

**LE CONSEIL**  
**ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON





[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

Il s'agit de la mise en réforme de matériels informatiques dont la liste suit. Lors de la commission, quelqu'un m'a demandé comment se faisait-il que nous allions dans le Maine et Loire pour trouver cette société. Je ne pouvais pas répondre l'autre jour mais j'avais promis de le faire ce soir, il s'agit d'un marché qui a été obtenu au terme d'un appel à candidature dans le cadre du code des marchés publics et c'est cette société qui l'a emporté pour un certain nombre d'années, donc c'est tout à fait normal que ce soit elle qui traite cette dotation.

**Madame le Maire**

Merci. Je crois que c'est Monsieur BAUDIN qui avait posé cette question.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-506

**Direction Finances et Marchés publics      Décision Modificative n°2**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2012, je vous sou mets la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter dans les mêmes conditions de vote que le BP 2012, la décision modificative n°2.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

**RETOUR SOMMAIRE****Pilar BAUDIN**

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2012, je vous sou mets la décision modificative n°2 pour procéder à des ajustements budgétaires, des ajustements tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour le fonctionnement, les dépenses de gestion courante augmentent de 402 500 €, je peux vous donner le détail si vous le souhaitez.

Pour les économies d'énergie :

- Il y a 48 000 € qui avaient été inscrits par erreur en investissement,
- 15 000 € qui concernent l'augmentation du tarif suite au nouveau marché pour les transports collectifs des écoles primaires et maternelles,
- 170 000 € pour l'éclairage public – l'énergie, il y a une indemnité d'attente suite à un arrêt de chantier pour des PVR pour 30 000 €
- 67 800 € pour le carburant, ce qui avait été voté était insuffisant,
- De l'entretien réparation pour du matériel, des frais de copies et l'ajustement des dépenses pour Teciverdi.

- Des recettes de gestion courante augmentent de 410 500 € dont une dotation nationale de péréquation, 120 000 €

- Des remboursements de prestations garage au SEV pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 pour 126 000 €

- Les mêmes prestations de garage pour 2011 pour le CASC et le CCAS pour 7 000 €

- Une participation de l'Etat, du Conseil général et de la Région pour Teciverdi pour 125 500 €

Le financement de ces dépenses est assuré par les recettes nouvelles, et le solde des recettes nouvelles soit 8 000 €, font l'objet d'un virement à la section d'investissement.

- En investissement, les dépenses sont en négatives de 106 280 €

- Le volume de recettes est de 415 000 € pour des travaux faits pour le compte de tiers pour la maison en péril de l'avenue de Lattre de Tassigny et des ajustements PVR.

- La baisse des dépenses concerne des abandons de crédits pour mettre en adéquation le budget avec ce qui sera réalisé d'ici le 31 décembre.

- Par conséquent l'équilibre de la Décision Modificative (DM) est assuré par la reprise des dépenses imprévues pour 29 281 €

- Le virement de la section de fonctionnement pour 8 000 €

- Et une diminution de recours à l'emprunt de 500 000 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-507

**Direction Finances et Marchés publics      Foirexpo 2013 - Tarifs**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la préparation de la 85ème foire exposition de Niort les tarifs 2013 sont proposés. Au titre de cette édition, afin de conserver une offre attractive, les tarifs d'entrées ainsi que les tarifs exposants sont maintenus à l'identique de l'année 2012

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs municipaux 2013 pour la Foirexpo de Niort, tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

***Pilar BAUDIN***

La délibération suivante a pour but de voter les tarifs pour la Foireexpo 2013, les tarifs d'entrées ainsi que les tarifs exposants sont maintenus à l'identique de 2012.

***Rose-Marie NIETO***

Nous sommes très contents de cette mesure puisque nous l'avons réclamée l'an dernier pour maintenir un niveau de visite de la foire correct.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2012**

Délibération n° D-2012-508

**Direction Finances et Marchés publics**

**Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 054 000€ pour la construction de 10 logements rue Chiron Courtinet à Niort - Annule et remplace la délibération D20110522 du 28/11/2011**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 8 septembre 2011 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts d'un montant total de 1 054 000 € et destinés à financer la construction de 10 logements rue Chiron Courtinet à Niort,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code générale des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Lors de sa séance du 28 novembre 2011, l'Assemblée municipale a accordé sa garantie d'emprunt pour 4 prêts d'un montant total de 1 054 000€ destinés a financer la construction de 10 logements rue Chiron Courtinet. Néanmoins, certaines données relatives aux prêts PLAI étaient erronées. Il convient de rectifier ces erreurs en procédant à l'annulation et au remplacement de la délibération n° D20110522 du 28/11/2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° D20110522 du 28/11/2011 ;

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 1 054 000€ que Habitat Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 10 logements rue Chiron Courtinet à Niort.

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivants :

**Prêt n° 1**

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature :	Prêt PLUS FONCIER
Montant du prêt :	186 000 €
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt (soit 2,85%) + 60 points de base
Durée du prêt :	50 ans
Echéances :	annuelles
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% et supérieur à 0,5%.

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt soit de 50 ans, à hauteur de 186 000 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette





















**RETOUR SOMMAIRE****Frank MICHEL**

Il s'agit d'approuver un groupement de commandes de fourniture de carburant en vrac, c'est un accord-cadre entre le CCAS, la Ville de Niort, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), le Syndicat Intercommunal d'Echiré/Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN, la CAN elle-même et le Conseil général pour s'approvisionner auprès de SAS PETROLES OCEDIS.

**Madame le Maire**

Merci. Avant que vous ne partiez, je voudrais que Jacques TAPIN vous présente en quelques minutes le document qui vous a été déposé sur table car je trouve que c'est très intéressant.

**Jacques TAPIN**

C'est un document qui vous invite à faire une promenade biologique dans Niort, document qui a été conçu à l'initiative d'un conseiller de quartier qui s'appelle Monsieur STEINBERG, suite à sa proposition un soir en conseil de quartier qu'il serait bien que l'on valorise ces aspects là. Il a été suivi par bon nombre, un petit groupe s'est mis autour de lui, et a confié le travail de fond à Patrick BRANGER qui est un professeur de collège également Géologue mais aussi à Daniel COURANT. Ils se sont attelés à la tâche et ont beaucoup travaillé.

Le document arrive, il fait partie d'une collection qui s'enrichit quasiment tous les mois puisque cette collection concerne de très nombreuses villes.

C'est avec plaisir que le Conseil de quartier du centre-ville propose ce document à tous les amoureux de la géologie en particulier et de Niort en général puisque ça fait aussi partie d'un aspect de notre patrimoine et qui vient enrichir notre connaissance des lieux.

C'est une initiative tout à fait intéressante et depuis, d'autres idées ont germé. Pourtant celle-là avait été perçue comme étant un peu farfelue au départ, mais on s'est dit : « Si on le faisait ! ». Alors il est aussi question de faire des ballades botaniques en bord de Sèvre, avis aux amateurs, d'autres ballades aussi en matière de biodiversité, ballades culturelles enfin bref, il y a des tas de choses possibles. Merci à ces initiateurs du centre-ville. Nous aurons d'ailleurs une primeur avec l'auteur et avec le Conseil de quartier, nous proposerons une ballade guidée très bientôt parce que Noël est aussi la période favorable pour cela.

**Madame le Maire**

Ce document est évidemment très intéressant mais il y a quand même des choses qui peuvent porter à sourire. Sous la vision de l'accès au sous-sol du haut de Brèche, il y a un commentaire sous la photo, vous le lirez. « L'accès au sous sol du haut de Brèche, les parements sont en calcaire oolithiques Portugais, les particules millimétriques qui le composent se sont formées au milieu marin agité au Jurassique moyen. Au sol les dalles datent du Carbonifère. Là je pense qu'il y a peut être une petite erreur.

**Jacques TAPIN**

Non non.

**Madame le Maire**

Ce sont les vraies dalles du Carbonifère ?



**Jacques TAPIN**

Oui bien sûr, on est dans la géologie Madame le Maire.

Ce n'est ni plus ni moins qu'une dalle qui a été extraite d'un substrat géologique qui date du Carbonifère.

**Madame le Maire**

D'accord, moi ça me faisait sourire. Et bien vous voyez, nous sommes très riches à Niort, nous avons des dalles qui datent du Carbonifère, ce n'est pas comme les pavés, la dalle du Carbonifère va tenir le coup alors que les pavés...

**Jacques TAPIN**

Nous avons aussi de très belles traces de carrières, notamment quand on va vers le Bas Sablonnier par exemple.

**Madame le Maire**

Merci. En tous les cas excusez moi, j'ai besoin d'une bonne ballade parce que je ne savais pas que ces dalles dataient du Carbonifère. Et je ne l'avais pas entendu. Je vous prie de m'excuser pour ce commentaire.

PROCES-VERBAUX